

## Soins intensifs à domicile (SIAD)

### Aide-mémoire

*Sherbrooke – version 31 janvier 2023*

Le SIAD est un service médico-infirmier à domicile destiné à évaluer rapidement (en moins de 24 heures) et à assurer un suivi intensif à court terme aux personnes en perte d'autonomie et qui présentent un problème de santé aigu. Ce service est offert à domicile, en résidence privée pour aînés (RPA) ou en ressource intermédiaire (RI) afin d'éviter ou de raccourcir un séjour hospitalier.

### Clientèle cible

Personnes, le plus souvent âgées et en perte d'autonomie en raison d'une ou plusieurs maladies chroniques, vivant à domicile et présentant un problème de santé aigu de novo (ex : chute, délirium, dyspnée, infections, etc) ou une détérioration rapide d'un problème de santé déjà connu (ex : MPOC, insuffisance cardiaque, TNC, cancer, etc) et qui souhaitent éviter une consultation à l'urgence ou une hospitalisation. Il s'agit habituellement de personnes qui ont des objectifs de soins plus limités et qui visent à assurer le confort prioritairement à prolonger la vie (niveaux de soins C ou D).

### Critères d'admissibilité et d'exclusion

Une personne vivant à domicile, en RPA ou en RI avec une perte d'autonomie secondaire à une ou plusieurs maladies chroniques et qui présente un problème de santé aigu est admissible aux conditions suivantes :

- Son état de santé nécessite des visites quotidiennes par une infirmière ou un médecin.
- Elle désire être soignée à domicile et dont les objectifs de soins sont limités.
- Elle a un environnement et un réseau de soutien qui lui permettent de rester à domicile malgré la détérioration de son état de santé.

La personne est admissible qu'elle soit connue ou non du SAD et peu importe son statut d'inscription à un médecin de famille.

Les personnes qui souhaitent d'emblée être hospitalisées, avoir accès au plateau technique hospitalier pour des investigations ou des soins complexes ou qui sont en mesure de se déplacer pour obtenir des soins médicaux sont ne sont pas admissibles.

## **Modalités de référence et traitement des demandes**

Les références vers le SIAD peuvent provenir de différentes sources : médecin de famille, urgence, unité d'hospitalisation, intervenants du SAD, pharmacie communautaire, RPA, etc.

Le [formulaire de référence](#) disponible doit être complété et transmis à l'ASI.

Certains documents doivent être joints au formulaire de référence:

- a. Antécédents médicaux (obligatoire)
- b. Profil pharmacologique à jour (obligatoire)
- c. Résumé de consultation / notes professionnelles (obligatoire pour un usager sortant de l'hôpital)
- d. Prescriptions médicales s'il y a lieu
- e. Plan de traitement s'il y a lieu (sonde, soins picline, dernière date de traitement et prochains prévus)

La demande pour ce service est d'abord analysée par l'ASI. Il en discute avec le médecin attitré au SIAD pour décider de son admissibilité. Un suivi est fait auprès du référent pour l'informer de la décision ou pour compléter l'information.

## **Fonctionnement**

La durée de suivi SIAD est en moyenne de 2 à 3 semaines mais peut varier. Une fois l'épisode de soin complété, le patient est orienté soit vers l'équipe SAD régulière ou d'autres services, selon le contexte. Un sommaire est acheminé au médecin traitant à la fin de l'épisode SIAD.

La couverture en soins infirmiers et médicaux est de 5 jours/7 avec une couverture de garde médico-infirmière 24/7 pour les besoins urgents.

Un médecin est attitré à la prise en charge des nouvelles demandes et au suivi des patients inscrits au SIAD à chaque semaine.

**Pour toute question concernant une référence que vous souhaitez faire (RLS de Sherbrooke), communiquez avec l'ASI, Jean-François Poulin, au 819 780-2220, poste : 44837.**